

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS DE PUBLICATION**

**Règlement R-2018-251**

**Adoption du règlement R-2018-251 (Règlement amendant le règlement R-2009-128, sur les permis et certificats)**

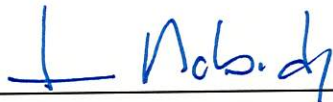
Avis est donné, que le règlement numéro R-2018-251 amendant le règlement R-2009-128, sur les permis et certificats), a été adopté le 3 décembre 2018 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

**DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 29 JANVIER 2019**

---

---

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 29 janvier 2019.



Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier